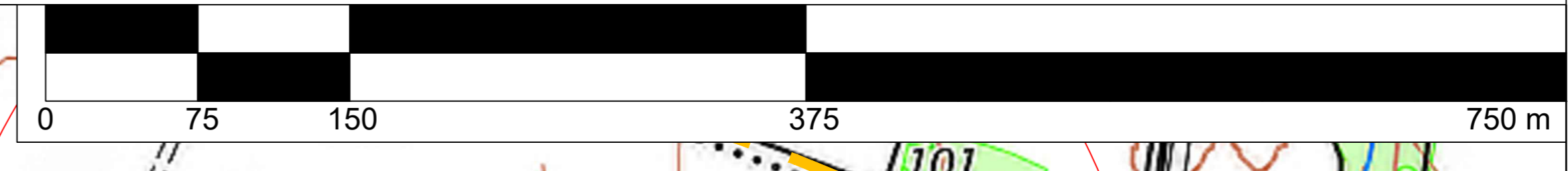



Les présents plans sont exclusivement destinés à la DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE. Ils ne sont pas des plans d'exécution et ne peuvent donc en aucun cas être directement utilisés pour réaliser la construction. Toute reproduction même partielle est interdite sans accord écrit du bureau d'études.
 Les limites cadastrales issues des sections digitalisées sont données à titre indicatif, de même que les coordonnées des éoliennes en découlant. Ces positions sont suffisantes pour la DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE. Il est fortement conseillé de procéder à un bornage-délimitation contradictoire afin de garantir au moins les limites des parcelles d'implantation avant la phase travaux.



	<ul style="list-style-type: none"> Pistes d'accès et plate-formes de grutage à créer empruntés par les convois pour la livraison de l'éolienne Aménagements permanents (plateforme, piste d'accès, virages...) Aménagements temporaires (aire de stockage...) 	<ul style="list-style-type: none"> En gris : fond de plan cadastral obtenu par digitalisation (limites apparentes) En rouge : limite de 1/10ème du rayon d'affichage : 600m Eoliennes projetées Eoliennes existantes, accordées et déposées Poste de livraison 	<ul style="list-style-type: none"> Liaisons électriques Limites communales 	<p>Survol du rotor Socle de l'éolienne</p>
--	---	--	--	--

DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE

Septembre 2024

CHAMPIGNY-SUR-AUBE et ALLIBAUDIERES (10)

PLAN DES ABORDS au 1/5 000
DES INSTALLATIONS PROJETEES

MAITRE D'OUVRAGE :
Renardières Sud

BUREAU D'ÉTUDES JACQUEL & CHATILLON
3, Quai des Arts
51000 CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE
Tél : 03 26 21 01 97



SARL GUICHARD et Associés :
Géomètres-Experts-Associés
siège social
53, Bd du 14 Juillet - 10000 TROYES
Tél : 03 25 82 68 20 - Dossier n° 208a20